



PRÉFECTURE DU MORBIHAN

Arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures de transport routier
Commune de Lorient

Le préfet du Morbihan,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.571-10, R.571-32 à 52-1 ;
Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R 111-4-1 et R.111-23-1 à 3 ;
Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article R.151-53-5° ;
Vu le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ;
Vu l'arrêté du 30 mai 1996, modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013, relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;
Vu les arrêtés du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ;
Vu les arrêtés du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements de santé ;
Vu les arrêtés du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les hôtels ;
Vu l'avis des communes consultées le 30 mars 2017 ;
Vu l'avis du Comité Bruit réuni le 19 juillet 2016 ;
Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRÊTE

Article 1 - Les dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé sont applicables sur le territoire de la commune de Lorient aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté et représentées sur le plan joint en annexe.

Article 2 - Les tableaux suivants donnent, pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans une des 5 catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 susmentionné, la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons ainsi que les niveaux sonores que les constructeurs doivent prendre en compte pour la construction de bâtiments inclus dans ces secteurs.

Voiries situées sur la commune de Lorient

Type de voie	Nom de la voie	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Laeq 6h-22h en dB(A)	Laeq 22h-6h en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit(*)	Type de tissu (ouvert ou en "U")
RD	RD29	RD29C2T1-1	PR 0+952	Limite communale	75	66	3	100	ouvert
RD	RD465	RD465-01-02	Limite communale	Limite communale	81	72	2	250	ouvert
RD	RD465	RD465-01-04	Limite communale	Échangeur de Keryado	81	72	2	250	ouvert
RD	RD465	RD465-02-01	Échangeur de Keryado	Échangeur du Plénéno	81	72	2	250	ouvert
RD	RD465	RD465-03-01	Échangeur du Plénéno	Échangeur de Kervaric	78	69	2	250	ouvert
RD	RD465	RD465-04-01	Échangeur de Kervaric	Giratoire Espace Tabarly	77	69	2	250	ouvert
RD	RD465	RD465-05-02	PR 4+660	Giratoire de Kergroise	73	65	3	100	ouvert

Type de voie	Nom de la voie	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Laeq 6h-22h en dB(A)	Laeq 22h-6h en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit(*)	Type de tissu (ouvert ou en "U")
RD	RD465	RD465-06-01	Giratoire de Kergroise	Giratoire av. Amiral Melchior	71	62	3	100	ouvert
RD	RD465	RD465-07-01	Giratoire av. Amiral Melchior	Giratoire des Asturies	70	61	4	30	ouvert
RD	RD724	RD724C5T1	Limite communale	Pont Saint Christophe	71	62	3	100	ouvert
RD	RD724	RD724C5T2	Pont Saint Christophe	Rue Paul Guieysse	80	72	2	250	en "U"
bus	Place Alsace Lorraine	Alsace Lorraine_Bus LORIENT	Rue de Clisson	Rue de l'Assemblée Nationale	65	55	5	10	ouvert
VC	Av. Anatole FRANCE	Anatole France LORIENT	Av. du Faouëdic	Av. Jean-Jaurès	74	65	3	100	en "U"
bus	Rue de l'Assemblée Nationale	Assemblée Nationale_Bus LORIENT	Place Alsace Lorraine	Place Aristide Briand	65	55	5	10	ouvert
VC	Rue Hector BERLIOZ	Berlioz LORIENT	Giratoire de Kennedy	Rue Georges Bizet	67	58	4	30	ouvert
VC	Bd Léon BLUM	Blum_1 LORIENT	Rue de Merville	Rue Saint Marcel	65	56	5	10	ouvert
VC	Bd Léon BLUM	Blum_2 LORIENT	Rue Saint Marcel	Rue de Kerlin	69	60	4	30	ouvert
VC	Bd Léon BLUM	Blum_3 LORIENT	Rue de Kerlin	Bd Emmanuel Svob	68	60	4	30	ouvert
VC	Rue Général de la BOLLARDIERE	Bollardiere LORIENT	Rue Camille Desmoulins	Place du Bourgneuf	65	56	5	10	ouvert
VC	Rue Paul BOLLET	Bollet LORIENT	Pont des 4 saisons	Giratoire Max Jacob	63	54	5	10	ouvert
VC	Cours de la BOVE	Bove LORIENT	Quai des Indes	Rue des fontaines	77	68	2	250	en "U"
bus	Place Aristide BRIAND	Briand_Bus LORIENT	Rue de l'Assemblée Nationale	Av. du Faouëdic	65	55	5	10	ouvert
VC	Rue de CARNEL	Camel LORIENT	RD465	Av. de la Marne	74	66	3	100	en "U"
VC	Rue Jean CAVAILLES	Cavaillès LORIENT	Rue Saint Armel	Rue Roger Vitton	63	54	5	10	ouvert
VC	Rue Jean-Baptiste CHAIGNEAU	Chaigneau_1 LORIENT	Cours de Chazelles	Rue de Melun	75	66	3	100	en "U"
VC	Rue Jean-Baptiste CHAIGNEAU	Chaigneau_2 LORIENT	Rue de Melun	Bd Laennec	67	58	4	30	ouvert
bus	Rue Jean Baptiste CHAIGNEAU	Chaigneau_Bus LORIENT	Rue de Melun	Pont Urbain	61	52	5	10	ouvert
VC	Cours de CHAZELLES	Chazelles LORIENT	Rue de Verdun	Rue du Maréchal Foch	68	59	4	30	ouvert
VC	Av. CHENAILLER	Chenailler_1 LORIENT	Rue du Capitaine Marienne	Rue des Tourterelles	67	58	4	30	ouvert
VC	Av. CHENAILLER	Chenailler_2 LORIENT	Rue des Tourterelles	Rue des Alouettes	63	54	5	10	ouvert
VC	Av. CHENAILLER	Chenailler_3 LORIENT	Rue des Alouettes	RD29	67	58	4	30	ouvert
bus	Place Georges CLÉMENCEAU	Clémenceau_Bus LORIENT	Cours de Chazelles	Rue Victor Massé	70	60	4	30	en "U"
VC	Rue COLBERT	Colbert LORIENT	Cours de Chazelles	Rue de l'Enclos du Port	70	62	4	30	en "U"

Type de voie	Nom de la voie	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Laeq 6h-22h en dB(A)	Laeq 22h-6h en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit(*)	Type de tissu (ouvert ou en "U")
VC	Bd COSMAO-DUMANOIR	Cosmao-Dumanoir_1 LORIENT	Cours de Chazelles	Bd Franchet d'Esperey	77	68	2	250	en "U"
VC	Bd COSMAO-DUMANOIR	Cosmao-Dumanoir_2 LORIENT	Bd Franchet d'Esperey	Bd d'Oradour sur Glâne	69	60	4	30	ouvert
VC	Bd COSMAO-DUMANOIR	Cosmao-Dumanoir_3 LORIENT	Bd d'Oradour sur Glâne	Rue de la Villeneuve	69	60	4	30	ouvert
VC	Rue Pierre COSTARD	Costard LORIENT	Bd du Scorff	Rue de Verdun	68	59	4	30	ouvert
VC	Av. du Général de GAULLE	De Gaulle_1 LORIENT	Av. de la Marne	Rue du Général Joalland	74	66	3	100	en "U"
VC	Av. du Général de GAULLE	De Gaulle_2 LORIENT	Rue du Général Joalland	Giratoire de Bir Hakeim	75	66	3	100	en "U"
VC	Rue Pierre DEGEYTER	Degeyter LORIENT	Bd Demaine	RD465	68	60	4	30	ouvert
VC	Bd Yves DEMAINE	Demaine LORIENT	Giratoire Max Jacob	Rue de la Villeneuve	72	63	3	100	ouvert
VC	Rue de la DOUVE	Douve LORIENT	Rue Chaigneau	Rue le Samedy	66	57	4	30	ouvert
VC	Rue Alfred DREYFUS	Dreyfus_1 LORIENT	Rue Armand Guillemot	Giratoire de Kervaric	65	57	5	10	ouvert
VC	Rue Alfred DREYFUS	Dreyfus_2 LORIENT	Giratoire de Kervaric	Rue Jean Zay	69	60	4	30	ouvert
VC	Rue Henri DUNANT	Dunant LORIENT	Bd Cosmao Dumanoir	Rue Marcel Sembat	71	62	3	100	en "U"
VC	Rue Maître Pierre ESVELIN	Esvelin_1 LORIENT	Rue Étienne Pérault	Place ferry	63	54	5	10	ouvert
VC	Rue Maître Pierre ESVELIN	Esvelin_2 LORIENT	Place ferry	Quai des Indes	67	58	4	30	ouvert
VC	Av. du FAOUËDIC	Faouedic LORIENT	Bd Anatole France	Place Jules Ferry	75	66	3	100	en "U"
bus	Av. du FAOUËDIC	Faouëdic_Bus LORIENT	Place Aristide Briand	Bd du Général Leclerc	70	60	4	30	en "U"
VC	Place FERRY	Ferry LORIENT	Av. Anatole France	Rue Maître Pierre Esvelin	67	59	4	30	ouvert
VC	Rue du Maréchal FOCH	Foch LORIENT	Rue Colbert	Rue Charles de Clairambault	73	65	3	100	en "U"
VC	Bd FRANCHET D'ESPEREY	Franchet Eesperey LORIENT	Bd Cosmao Dumanoir	Bd du Maréchal Joffre	71	62	3	100	en "U"
VC	Rue de GUÉMENÉ	Guémené LORIENT	Rue Marie Dorval	Rue de Pontcarré	66	57	4	30	ouvert
VC	Rue Paul GUIEYSSE	Guiysse LORIENT	Bd de la Normandie	Rue de Verdun	74	65	3	100	en "U"
VC	Rue Armand GUILLEMOT	Guillemot LORIENT	rue Alfred Dreyfus	RD162	62	53	5	10	ouvert
VC	Bd Edouard HERRIOT	Herriot LORIENT	RD162	Giratoire de Bir Hakeim	69	60	4	30	ouvert
VC	Av. Jean JAURÈS	Jaurès LORIENT	Rue de Merville	Av. Anatole France	74	65	3	100	en "U"
VC	Bd du Maréchal JOFFRE	Joffre_1 LORIENT	Bd du Général Leclerc	Rue de Clisson	68	59	4	30	ouvert
VC	Bd du Maréchal JOFFRE	Joffre_2 LORIENT	Rue de Clisson	Cours de Chazelles	71	62	3	100	ouvert

Type de voie	Nom de la voie	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Laeq 6h-22h en dB(A)	Laeq 22h-6h en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit(*)	Type de tissu (ouvert ou en "U")
VC	Rue du Président John KENNEDY	Kennedy_1 LORIENT	Rue de Saint Armel	Rue Albert Camus	72	63	3	100	ouvert
VC	Rue du Président John KENNEDY	Kennedy_2 LORIENT	Rue Albert Camus	Rue Roger Vitton	75	66	3	100	en "U"
VC	Rue de KERFICHANT	Kerfichant LORIENT	Rue Paul Bollet	Rue de Kerlin	66	57	4	30	ouvert
VC	Rue de KERGUILLETTE	Kerguillette LORIENT	Giratoire de Keryado	Rue Robert Schumann	66	57	4	30	ouvert
VC	Rue de KERJULAUDE	Kerjulaude_1 LORIENT	Rue de Merville	Bd Léon Blum	69	61	4	30	ouvert
VC	Rue de KERJULAUDE	Kerjulaude_2 LORIENT	Bd Léon Blum	Rue Roland Garros	69	61	4	30	ouvert
VC	Rue de KERLIN	Kerlin LORIENT	Rue Émile Masson	Bd Léon Blum	62	54	5	10	ouvert
VC	Rue de KERVARIC	Kervaric LORIENT	rue Alfred Dreyfus	Rue Saint Marcel	68	59	4	30	ouvert
VC	Rue de KERVENANEC	Kervenanec_1 LORIENT	Av. Marienne	Rue de Kermelo	62	54	5	10	ouvert
VC	Rue de KERVENANEC	Kervenanec_1 LORIENT	Rue du Moulin du Ter	Av. Capitaine Marienne	66	57	4	30	ouvert
VC	Bd LAENNEC	Laennec_1 LORIENT	Bd du Scorff	Zone "30"	66	57	4	30	ouvert
VC	Bd LAENNEC	Laennec_2 LOREINT	Zone "30"	Pont des Indes	62	54	5	10	ouvert
VC	Rue de LANVEUR	Lanveur LORIENT	Rue Capitaine Marienne	Rue Roland Garros	72	63	3	100	en "U"
VC	Rue Colonel LE BARILLEC	Le Barillec LORIENT	RD765	Av. Raymond Queudet	67	58	4	30	ouvert
VC	Rue LE COAT SAINT-HAOUEN	Le Coat Saint-Haouen LORIENT	Bd Flandres Dunkerque 1940	Rue Armand Guillemot	63	54	5	10	ouvert
VC	Rue Jean LE COUTALLER	Le Coutaller LORIENT	Bd Léon Blum	Av. Anatole France	63	54	5	10	ouvert
bus	Rue Gaston LE LAIN	Le Lain_Bus LORIENT	Rue Comtesse de Ségur	Rue Jakez Riou	61	52	5	10	ouvert
VC	Bd Jean LE MAUX	Le Maux LORIENT	Giratoire du Manio	Bd Yves Demaine	71	62	3	100	ouvert
VC	Rue Charles LE SAMEDY	Le Samedy LORIENT	Rue de Douve	Rue Colbert	66	57	4	30	ouvert
VC	Bd du Gal LECLERC	Leclerc LORIENT	Bd Emmanuel Svob	Place Jules Ferry	75	66	3	100	en "U"
VC	Rue Jules LEGRAND	Legrand LORIENT	Rue Colbert	Rue de l'Enclos du Pont	74	65	3	100	en "U"
VC	Av. LÉNINE	Lénine_1 LORIENT	RD465	Rue Hector Bierloz	67	58	4	30	ouvert
VC	Av. LÉNINE	Lénine_2 LORIENT	Rue Hector Bierloz	Rue Gabriel Fauré	68	59	4	30	ouvert
VC	Av. LÉNINE	Lénine_3 LORIENT	Rue Gabriel Fauré	Bd du Scorff	68	59	4	30	ouvert
VC	Rue René LOTE	Lote LORIENT	RD765	Rue de la Cardonnière	66	58	4	30	ouvert
VC	Av. Capitaine MARIENNE	Marienne_1 LORIENT*1	Rue de Lanveur	Rue J-F Le Gonidec	62	53	5	10	ouvert
VC	Av. Capitaine MARIENNE	Marienne_2 LORIENT*1	Rue J-F Le Gonidec	Rue Émile Jouannic	62	53	5	10	ouvert

Type de voie	Nom de la voie	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Laeq 6h-22h en dB(A)	Laeq 22h-6h en dB(A)	Catégorie de l'infra-structure	Largeur des secteurs affectés par le bruit(*)	Type de tissu (ouvert ou en "U")
VC	Av. Capitaine MARIENNE	Marienne_3 LORIENT*1	Rue Émile Jouannic	Rue de Kervenaneec (RD185)	66	57	4	30	ouvert
VC	Av. de la MARNE	Marne_1 LORIENT	Av. du Général De Gaulle	rue Lazare Carnot	62	54	5	10	ouvert
VC	Av. de la MARNE	Marne_2 LORIENT	Av. Jean Jaurès	Av. du Général de Gaulle	68	59	4	30	ouvert
VC	Rue Mary MARQUET	Marquet LORIENT	Giratoire de Manion	RD465	69	60	4	30	ouvert
bus	Rue Victor MASSÉ	Massé_Bus LORIENT	Place Georges Clémenceau	Place Alsace Lorraine	70	60	4	30	en "U"
bus	Rue de Melun	Melun_Bus LORIENT	Cours de Chazelles	Rue Jean Batiste Chaigneau	61	52	5	10	ouvert
VC	Rue de MERVILLE	Merville LORIENT	Bd Léon Blum	Av. Jean Jaurès	75	66	3	100	en "U"
VC	Rue MONISTROL	Monistrol_1 LORIENT	Giratoire de Bir Hakeim	Rue F. Toullec	71	63	3	100	ouvert
VC	Rue MONISTROL	Monistrol_2 LORIENT	Rue F. Toullec	Limite communale (PR 0+952)	71	62	3	100	ouvert
VC	Rue MOZART	Mozart LORIENT	Rue Hector Bierloz	Av. Lénine	66	57	4	30	ouvert
VC	Rue du Colonel MULLER	Muller_1 LORIENT	Limite communale (PR 94+950)	PR 94+300	66	57	4	30	ouvert
VC	Rue du Colonel MULLER	Muller_2 LORIENT	PR 94+300	Rue de Ploemeur	66	57	4	30	ouvert
VC	Rue du Colonel MULLER	Muller_3 LORIENT	Rue de Ploemeur	Bd de Normandie	69	61	4	30	en "U"
VC	Bd d'ORADOUR sur GLÂNE	Oradour LORIENT	Rue Paul Guieysse	Bd Emmanuel Svob	71	62	3	100	ouvert
VC	Rue Louis PASTEUR	Pasteur LORIENT	Quai des Indes	Rue de Guémené	72	63	3	100	en "U"
VC	Rue Édith PIAF	Piaf LORIENT	Rue de Ploemeur	Rue Marquet	70	61	4	30	ouvert
VC	Rue de PLOEMEUR	Ploemeur LORIENT	Place du Bourgneuf	RD765	63	54	5	10	ouvert
bus	Pont Urbain	Pont Urbain_Bus LORIENT	Limite communale	Rue Jean-Baptiste Chaigneau	61	52	5	10	ouvert
VC	Rue Eugène POTTIER	Pottier LORIENT	Giratoire de Kernitra	Giratoire de Keryado	68	59	4	30	ouvert
VC	AV. Raymond QUEUDET	Queudet LORIENT	Giratoire de Kernitra	Place du Bourgneuf	70	62	4	30	ouvert
bus	Rue Jakez RIOU	Riou_Bus LORIENT	Rue Gaston le Lain	Rue Maurice Thorez	61	52	5	10	ouvert
VC	Quai de ROHAN	Rohan_1 LORIENT	Rue Maître Pierre Esvelin	rue Lazare Carnot	67	58	4	30	ouvert
VC	Quai de ROHAN	Rohan_2 LORIENT	Rue Lazare Carnot	Quai Jean Bart	67	58	4	30	ouvert
VC	Quai de ROHAN	Rohan_3 LORIENT	Place Jules Ferry	Rue de la Cale Orry	66	58	4	30	ouvert
VC	Rue SAINT MARCEL	Saint Marcel LORIENT	Rue de Kervaric	Bd Léon Blum	68	59	4	30	ouvert
VC	Rue Robert SCHUMAN	Schuman LORIENT	Rue de Kerguillette	Rue Jean Cavailès	67	58	4	30	ouvert
VC	Bd du SCORFF	Scorff_1 LORIENT	Av. Lénine	Rue Pierre Costard	65	56	5	10	ouvert

Type de voie	Nom de la voie	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Laeq 6h-22h en dB(A)	Laeq 22h-6h en dB(A)	Catégorie de l'infra-structure	Largeur des secteurs affectés par le bruit(*)	Type de tissu (ouvert ou en "U")
VC	Bd du SCORFF	Scorff_2 LORIENT	Rue Pierre Costard	Bd Laennec	67	58	4	30	ouvert
bus	Rue Comtesse de SÉGUR	Ségur_Bus LORIENT	Rue de Lanveur	Rue Gaston Le lain	61	52	5	10	ouvert
VC	Bd Emmanuel SVOB	Svob LORIENT	Bd d'Ouradour sur Glâne	Bd du Général Leclerc	70	61	4	30	ouvert
bus	Rue Maurice THOREZ	Thorez_Bus LORIENT	Rue Jakez Riou	Av. Capitaine Marienne	61	52	5	10	ouvert
VC	Rue François TOULLEC	Toullec_1 LORIENT	RD29	Rue du sous marin Vénus	71	63	3	100	ouvert
VC	Rue François TOULLEC	Toullec_2 LORIENT	Rue du sous Marin Vénus	RD465	71	62	3	100	ouvert
VC	Rue de VERDUN	Verdun LORIENT	RD724	Cours de Chazelles	73	64	3	100	en "U"
VC	Rue de la VILLENEUVE	Villeneuve LORIENT	Bd Demaine	Rue de Kerlin	62	53	5	10	ouvert
VC	Rue Jean ZAY	Zay LORIENT	rue Alfred Dreyfus	RD162	63	54	5	10	ouvert

(*) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance indiquée, comptée de part et d’autre de l’infrastructure.

Voirie située sur la commune de Quéven et affectant la commune de Lorient

Type de voie	Nom de la voie	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Laeq 6h-22h en dB(A)	Laeq 22h-6h en dB(A)	Catégorie de l'infra-structure	Largeur des secteurs affectés par le bruit(*)	Type de tissu (ouvert ou en "U")
RN	RN165	RN 165-15-04*2	Limite communale	PR 98+351 (RD465-Kerdual)	81	76	2	250	ouvert
RN	RN165	RN 165-16-01*2	PR 98+351 (RD465-Kerdual)	PR 101+612 (RD163-Le Mourillon)	82	75	1	300	ouvert

(*) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance indiquée, comptée de part et d’autre de l’infrastructure.

Ces niveaux sonores sont évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S 31-130 "Cartographie du bruit en milieu extérieur", à une hauteur de 5 mètres au-dessus du plan de roulement et :

- à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les "rues en U" ;
- à une distance de l’infrastructure de 10 mètres, mesurée à partir du bord extérieur de la chaussée et augmentés de 3dB(A) par rapport à la valeur en champ libre pour les tissus ouverts, afin d’être équivalents à un niveau en façade.

L’infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Les notions de rues en U et de tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment.

Article 3 : Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé et les hôtels à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux dispositions du code de la construction et de l’habitation.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé et les hôtels, l'isolement acoustique minimum est déterminé par les arrêtés du 25 avril 2003 susvisés.

Des copies des arrêtés du 30 mai 1996 et du 25 avril 2003 sont annexées au présent arrêté.

Article 4 - Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la construction des bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l’article 2 sont :

Caté- gorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne [en dB(A)]	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne [en dB(A)]
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Article 5 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan et affiché pendant un mois minimum à la mairie de Lorient. Il sera tenu à la disposition du public à la direction départementale des territoires et de la mer et à la préfecture du Morbihan et en mairie. Il sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan (<http://www.morbihan.gouv.fr/>).

Article 6 : Le présent arrêté est applicable à compter des publicités mentionnées à l'article 5.

Article 7 : Le présent arrêté emporte abrogation de l'arrêté du 1^{er} décembre 2003 portant classement sonore des routes nationales du Morbihan pour la seule partie dudit arrêté concernant spécifiquement la commune de Lorient.

Article 8 : Le présent arrêté emporte abrogation de l'arrêté du 1^{er} décembre 2003 portant classement sonore des routes départementales du Morbihan pour la seule partie dudit arrêté concernant spécifiquement la commune de Lorient.

Article 9 : Le présent arrêté emporte abrogation de l'arrêté du 19 juin 2009 portant classement sonore des voies communales de Lorient.

Article 10 : Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan, le maire de la commune de Lorient, le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vannes, le 5 SEP. 2017

Le préfet,

Le secrétaire général
Cyrille LE VELY

- Annexes :
- carte présentant la catégorie des infrastructures routières classées,
 - copies des arrêtés du 30 mai 1996 et du 25 avril 2003

Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du Morbihan ou d'un recours hiérarchique auprès de monsieur le ministre de l'environnement, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire directement l'objet d'un recours contentieux, dans le même délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte - CS 44416 - 35044 RENNES Cedex.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

Commune de Lorient

Classement sonore des infrastructures de transport routier

Légende

- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Catégorie 5

VU
pour être annexé à notre
arrêté en date de ce jour
Vannes, le 5 SEP. 2017

Par délégation,
Le secrétaire général

Cyrille LE VELLY

Conception : DDTM du Morbihan / SPACÉS / PRN

Sources : © IGN Scan25 2015
© IGN BDTopo 2017
© BE Acouphen

Édition : © DDTM du Morbihan

Septembre 2017

